

RUBIS

Société en commandite par actions au capital de 117 335 600 €

Siège social : 105, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris

R.C.S : PARIS 784 393 530

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

SCP MONNOT & GUIBOURT

MAZARS

RUBIS

Assemblée Générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2017

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Collège de la Gérance. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de

RUBIS

*Assemblée Générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2017*

l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 732 312 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 24 avril 2018

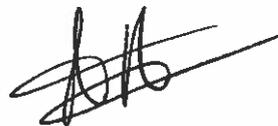
Les Commissaires aux comptes

**SCP MONNOT &
GUIBOURT**



LAURENT GUIBOURT

MAZARS



ARIANE MIGNON



Nous soussignés, Messieurs Gilles GOBIN et Jacques RIOU, Associés Gérants de la société RUBIS – 105, avenue Raymond Poincaré – 75116 PARIS, certifions que le montant des dépenses prises en charge au titre du mécénat et dons, ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Général des Impôts, s'est élevé à 732 312€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Fait à Paris, le 23 avril 2018

Monsieur Jacques RIOU
Associé Gérant

Monsieur Gilles GOBIN
Associé Gérant

LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES DE PARRAINAGE ET DE MÉCÉNAT

Rubis Mécénat Dotation 2017
Graines de Bitume don 2017
Ecole à l'Hôpital don 2017
Lyne Guérault don 2017
Fondation des Bernardins don 2017
Cavex don 2017
Surf Insertion (IMS) don 2017
Istea don 2017
Vaincre la Mucoviscidose don 2017
Marie-Do don 2017
Louvre don 2017
Rubis Mécénat Solde Dotat° 2017
ACH don 2017
Fondat° Saint-Eustache Don 2017
Associação de Pais e Amigos don
Ajuda de Berço don
Associação dos Amigo da Arte don
RAG / Rotary don 2017

Montant total versé au 31/12/2017 : 732 312 euros